



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 08 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 02 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt, Christelle Combette, Paul Leonetti

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	44
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200608-2020_112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Affichage : 17/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 08 juin 2020

Délibération N° 2020/112

**Travaux de rénovation des locaux du Centre Intercommunal
d'Action Sociale, rue soeur Alphonse: coût de l'opération et
plan de financement.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) dispose d'un ensemble de locaux situés dans l'immeuble rue Sœur Alphonse, dont les premiers niveaux sont occupés par l'école maternelle du même nom. Il s'agit d'un bâtiment ancien du centre-ville d'Ajaccio, qui n'a pas bénéficié de travaux récents de rénovation et qu'il est donc nécessaire de réhabiliter.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Installation d'un système de climatisation à production centralisée type VRV (il n'est pas possible d'installer de groupes individuels en façade de l'immeuble).
- Reprise de 20 volets et des encadrements endommagés (linteaux et tableaux).
- Réhabilitation électriques (mise aux normes) et remplacement éclairages (plafonniers led).
- Remise à niveau réseau informatique.
- Réhabilitation plomberie et sanitaires, inclus production d'eau chaude et réseaux.
- Remise à niveau cage d'escalier (éclairage).
- Remplacement sol souple.
- Reprises cloisons.
- Peintures

L'état actuel du CIAS, rue Sœur Alphonse nécessite donc des travaux importants, afin de garantir la sécurité et la salubrité des locaux.

Les différentes interventions évoquées et chiffrées par les entreprises s'illustrent budgétairement comme suit :

- Travaux de chauffage / climatisation : 47.484 euros HT
- Travaux de reprise des ouvrants : 14.574 euros HT
- Travaux d'éclairage et d'électricité : 33.200 euros HT
- Travaux de plomberie : 4.271 euros HT
- Travaux de sol : 29.546 euros HT
- Travaux ponctuels de remplacement de cloisons : 5.835 euros HT
- Travaux de peinture : 13.090 euros HT

Soit un montant total de : **148.000 euros HT** (cent quarante huit mille euros HT).

❖ Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	88 800€	60%
Collectivité de Corse	59 200 €	40%
TOTAL OPERATION	148 000€	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les travaux de réhabilitation des locaux du CIAS pour un montant de 148 000€ HT;
D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	88 800€	60%
Collectivité de Corse	59 200 €	40%
TOTAL OPERATION	148 000€	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

APPROUVE les travaux de réhabilitation des locaux du CIAS pour un montant de 148 000€ HT;
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	88 800€	60%
Collectivité de Corse	59 200 €	40%
TOTAL OPERATION	148 000€	100%

VOTE

Par 42 voix pour et 3 abstention(s).

Abstention(s) : Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI